
Renvoi au comité des domaines de l'adresse du conseil général de Baslines (Eure) qui demande à convertir l'église, dépouillée de son argenterie, en temple de la Raison, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse du conseil général de Baslines (Eure) qui demande à convertir l'église, dépouillée de son argenterie, en temple de la Raison, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 363-364;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20529_t1_0363_0000_10

Fichier pdf généré le 23/01/2023

tier qui s'est particulièrement occupé de l'éducation nationale ;

La 4^e et la 5^e compagnies, un groupe formé par les membres de la Société populaire, deux d'entre eux portoient le buste de l'Ami du Peuple.

Ces trois bustes étoient placés sur des brancards décorés de guirlandes de chiffres et d'inscriptions.

Celle de Brutus :
Citoyens, dans son âme pure
l'amour de la Patrie a vaincu la nature.

Celle de Lepelletier :
Il travailloit pour toi, jeunesse, mais le crime
parmi tes vrais amis a choisi sa victime.

Celle de Marat :
Peuple, mourir pour toi fut toujours sa devise,
mais ton amour l'immortalise.

A la suite de ces bustes marchaient la 6^e et la 7^e compagnies, un groupe d'hommes de couleur chargés de chaînes et conduits par un blanc armé d'une massue ; un groupe de jeunes citoyennes formoient le cortège de la déesse de la Liberté ; la 8^e et la 9^e compagnies, un groupe formé par les autorités constituées ; la 10^e compagnie fermoit la marche.

Tout le cortège se rendit dans cet ordre à la place de l'Arbre de la liberté ; la garde nationale s'y forma en bataillon carré au centre duquel se placèrent les différents groupes, les bustes furent déposés sur une estrade élevée au pied de l'arbre. Là la déesse de la Liberté annonça aux hommes de couleur que les législateurs français avoient vengé l'humanité si longtemps outragée, et à l'instant même elle brisa leurs fers. Ces esclaves redevus hommes manifestèrent leur joie et leur reconnaissance par les mouvements les plus expressifs et par des danses à leur manière. L'un d'eux prit la parole et fit une peinture touchante de ce qu'ils avoient enduré, lui et ses compagnons d'infortune, un autre chanta des couplets inspirés par l'ivresse que lui causoit un changement si subit et si inattendu. A l'instant les membres de la Société populaire s'élançèrent vers ces nouveaux frères, les serrèrent dans leurs bras et leur mirent sur la tête le bonnet de la liberté ; des hymnes, des chants d'allégresse terminèrent cette scène touchante.

On se remit en marche dans le même ordre et l'on s'avança vers l'autel de la Patrie placé sur une élévation qui domine Bernay. Les bustes furent déposés sur l'autel, la déesse de la Liberté, au milieu de son cortège, se plaça sur l'un des gradins et couronna les grands hommes dont on honoroit la mémoire. Alors un citoyen prit la parole et prononça un discours relatif à cette cérémonie. Des hymnes, des couplets furent chantés successivement par de jeunes citoyennes, par les hommes de couleur et par les enfants.

De là on se rendit dans le même ordre au temple de la Liberté et l'Égalité. Un orateur y prononça un discours véhément sur la superstition. Les blancs et les noirs confondus donnèrent la main aux jeunes citoyennes qui formoient le cortège de la déesse et exécutèrent des danses au son des instruments et des voix qui se firent entendre de concert dans ce temple dont les voutes n'avoient retenti jusqu'alors que des tristes accens de la monotonie psalmodique.

De là on retourna dans le même ordre à la salle des séances publiques de la Société populaire et les bustes furent déposés sur les consoles qui leur avoient été préparées. Ainsi se termina cette fête à laquelle le ciel même sembla prendre part en faisant luire un jour doux et serein dans une saison froide et pluvieuse, comme pour annoncer qu'il applaudissoit au triomphe de la raison et à l'abolition de la superstition.

P.C.C. [Mêmes signatures que ci-dessus].

7

La commune de Bailleul, département de l'Eure, dépose l'argenterie qui servoit au culte; elle a offert, pour les défenseurs de la patrie, 6 chemises, 2 paires de souliers, 7 paires de bas. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la commune. 8 vent. II] (2)

[Séance] où étoient assemblés en Conseil général les citoyens Michel Catherine (maire), Gabriel Bouchard et Jean Floquet (off. mun.), Fr. Verneuil, Louis Lampérière, Constant Curon, Fr. Boudard, Fr. Clérisse (notables), (en) présence du c^o Robert Fernet (agent nat.) et l'assistance des séances ordinaires, pour délibérer sur le décret de la Convention nationale en date du 6^e jour de brumaire qui prescrit des formalités relatives aux pièces d'or et d'argent provenant du culte dont les communes ou sections feront l'offrande.

Sur quoi délibéré, le Conseil général a arrêté, où l'agent national :

1^o. Que la croix, la lampe, l'encensoir, et la navette et les deux burettes et un plat, le tout en argent, provenant du culte de la dite église de notre commune qui en faisoit offrande à la Convention nationale, dont le tout pesait 9 livres un quart ;

2^o) Sur quoy il a été arrêté que le citoyen Robert Fernet, agent national a été nommé à cet effet pour commissaire chargé d'accompagner l'offrande ci-dessus désignée et est tenu de nous représenter à son retour un récipient du dépôt des dites pièces, conformément à l'art. 3 de la loi prédatée ;

3^o. La dite commune a fait offrande de 6 chemises et 2 paires de souliers et de 7 paires de bas, le tout pour les défenseurs de la patrie.

Signé : Catherine (maire), Bouchard (agent nat.), Fr. Verneuil, C. Caron, F. Boudard, Fr. Clérisse, Louis Lampérière (notables), Lucas (secrét.-greffier) avec et sans paraphe.

P.c.c.: CATHERINE (maire), MEUS (secrét.-greffier).

8

Le conseil général de la commune de Baslines, département de l'Eure, annonce à la

(1) P.V., XXXIV, 138 ; Bⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t) ; J. Sablier, n^o 1220.

(2) C 297, pl. 1018, p. 20.

Convention que cette commune a porté au district toute l'argenterie et tout le cuivre qui étoient recelés dans la ci-devant église, actuellement temple de la Raison, et demande à être autorisé à en disposer pour cet usage.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

9

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Dreux remercie la Convention du zèle et de la fermeté avec lesquels, depuis l'établissement de la République, elle a déjoué les manœuvres et les complots des ennemis du peuple, surmonté toutes les difficultés et triomphé de tous les périls ; elle l'invite à ne pas lâcher le timon du gouvernail.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Le c^o LACROIX, député par la comm. de Dreux (3).

Le peuple français, après s'être ressaisi de ses droits, luttoit contre ses oppresseurs qu'il avoit épargné, et qui faisoient les plus grands efforts pour l'empêcher de se donner un gouvernement populaire.

Vous avez réussi à combler ses vœux en créant la République une et indivisible, mais il a fallu combattre une multitude effrayante de gens avides, ambitieux et pleins de haine, qui ne respiroient que la vengeance, et auxquels les plus grands crimes ne coûtaient rien pourvu qu'ils puissent faire réussir leurs abominables projets.

Vous avez terrassé l'exécrable royalisme et le fédéralisme hideux. Vous avez fait justice des traîtres qui étoient dans votre sein. Secondés de la valeur française, terrassant les monstres qui avoient allumé au milieu de nous la guerre civile, vous avez porté la terreur dans l'âme des despotes conjurés contre votre sainte Constitution, qui incapables de l'ébranler malgré leur rage, comptoient y réussir par les manœuvres des scélérats qui conspiroient au milieu de nous, en parlant de paix quand il s'agit d'anéantir les tyrans en semant partout l'or corrupteur de l'Angleterre pour imprimer à notre Révolution une marche rétrograde et destructive de la Liberté.

Au milieu de cette lutte pénible contre cette foule d'ennemis sans cesse renaissans, toujours fermes, calmes et pénétrés des droits sacrés de l'espèce humaine, vous avez consacré la Liberté de tous en proscrivant à jamais l'esclavage de nos frères africains qui depuis longtemps deshonoroit l'Europe.

Après tant de complots odieux déjoués, après la punition des traîtres du Marais, de Lyon, de Toulon, de la Vendée, après les succès qui ont couronné la fin de la campagne, après les sages

mesures prises par l'infatigable Comité de salut public, vous espérez sans doute, avec tous les bons Républicains, que le crime effrayé n'oseroit plus se montrer et que vous pourriez tranquillement travailler aux lois qui doivent faire le bonheur de la France. Mais un nouvel orage s'est élevé contre notre Liberté. Vous venez de découvrir une conjuration peut-être plus dangereuse que toutes celles qui l'ont précédée. Le salut de la patrie est encore une fois compromis, mais il ne sera jamais un problème, tant que vous serez à sa tête.

Pères de la Patrie, Sainte Montagne, à laquelle les Patriotes doivent leur existence physique et politique, ne lâchez pas le timon du gouvernail que nous avons confié. Il y va du salut de la République, et à ce nom, nous vous adjurons de demeurer fermes à votre poste. Déployez dans ces momens de périls tous les moyens dont vous avez fait tant de fois un si heureux usage. Que la hache vengeresse frappe les scélérats qui ont médité notre ruine, tandis que le fer de nos braves défenseurs exterminera les vils esclaves que les tyrans coalisés ameutent contre nous. Point de grâce, point de délai pour les traîtres ; qu'ils soient tous démasqués et punis. S'il peut y avoir des degrés en fait de crime de lèse-nation, ceux qui ont été investis de la Représentation nationale, ceux auxquels elle a conféré des postes importants et qui en ont abusé pour perdre la chose publique sont encore plus coupables que les autres.

Démasquez tous les mauvais citoyens pour lesquels les certificats de civisme et les emplois sont des para-guillottes à la faveur desquels ils se livrent à leurs noirs complots. Faites tomber toutes les têtes coupables quelque part qu'elles se trouvent.

Le peuple vous a chargé du salut de la République, ce ne sera pas en vain qu'il vous aura remis le dépôt précieux de la Liberté et de l'Egalité sans lequel, il ne peut exister. Il attend que vous prononciez la dernière heure de tous les tyrans et de tous les traîtres et scélérats dont la France est infestée et puisqu'il faut que la République soit cimentée avec du sang, que ce soit celui de ses ennemis qui la consolide, qu'il coule à grands flots, et que, sur leurs restes impurs, le peuple français s'écrie : Vive la Montagne ! Vive la République une et indivisible ! (1).

10

Le conseil général de la commune de La Roche-Sauveur (2) instruit la Convention nationale qu'il a déposé au district 13 marcs 4 onces et demie d'argenterie ; et qu'à son exemple les communes voisines s'empressent d'apporter la leur.

Il ajoute que dans les temples, ainsi que dans les maisons, on ne voit que l'emblème de la nature, de l'égalité et de la liberté, et que sous les voûtes ne retentissent que des cris de vive

(1) P.V., XXXIV, 138. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 138. Bⁱⁿ, 6 germ. ; M.U., XXXVIII, 119.

(3) D'après l'extrait du reg. des délibérations joint, daté du 1^{er} germ. II (C 298, pl. 1034, p. 30).

(1) C 298, pl. 1034, p. 30. P.C.C.: MOREAU (maire), MÉRIIN (secrét. par intérim).

(2) Ci-dev^t La Roche-Bernard (Morbihan).